

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDI  
TERRITOIRE DE KISENYI  
COMMISSARIAT DE POLICE.-

Kisenyi, le 5 octobre 1954.-

Objet: aff. Songolo  
P.V. 1117/M.C.-

N° 1280 /Just - 4.-

2901 1er oct 1954  
A Monsieur le Commissaire de Police Goma-Bukavu-Kirotshe  
Masisi-Dutembo-Chabunda-Chengugu  
Astrode-Sigali Lubero.-

A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire Ruhengeri-Mi-  
gali-Biumba-Kibuye-Chengugu - Ki-  
bungu-Nyanza-Astrode-Goma-Masisi  
Lubero-Kabare.-

C.M. Par uet - Sigali-Kitega-Utumbura-Bukavu-Goma.-

Police Judiciaire - Utumbura.-

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que ~~lundi 2 octobre~~  
j'ai appréhendé ce jour un indigène qui dit s'appeler  
~~SONGOLA~~ fils de Nyamyrongo et de Nanyamigomba, originaire du  
village de Ruhini chefferie Tshilingwe Territoire de Lubero,  
district du Sud-Kivu, y résidant- race Bushi. Veuf, père d'une  
fille.-

Il s'agit d'un individu manchot (il aurait été victime d'un  
accident de voiture à Katana en novembre 1953).-

au moment de son arrestation il était porteur des effets sui-  
vants: un fus rouge, avec bride, matricule II et masque de  
policier territorial, une veste bleue (tenue) de policier - de  
bas bleus et souliers noirs - sur sa manche se trouvait deux  
barrettes de soldat, sur son capitaine bleu de policier, il por-  
tait une chemise de travail de soldat (kaki avec bouton milita-  
taire), et deux barrettes rouges.-

Le prévenu m'a déclaré avoir reçu ces effets à un certain Se-  
mihobe policier territorial à Bukavu. La veste militaire l'a-  
voir confectionnée lui-même mais avoir reçu le bouton militai-  
re et les deux barrettes au brigadier de B ukavu. Ces déclara-  
tions ne semblent fantaisistes étant donné qu'il varia tout le  
temps sa déposition, je vous saurais gré de bien vouloir reche-  
cher le ou les propriétaires de ces effets et de me faire con-  
naître tous renseignements utiles au sujet de Songolo.-

Cet indigène serait probablement le ou un des auteurs de vol  
d'équipement de policiers volés en détention du Territoire de  
Chengugu - (BARU N° 308- Référence n° 1519/Just - 9.6.1954 Cha-  
ngugu - OPJ Pattyn P.H.

LE COMMISSAIRE DE POLICE  
M. COLLET

*(Signature)*

Ruhengeri



9907